

POLE REVENDICATEF/TERRITOIRES

EMPLOIS

Courrier

Paris, le 25 juillet 2016

Nom du fichier : **courrier_ght_comite_suivi_160725A**
Total page(s) : 2

Réf. : **BLamy/KR**

Objet : *Comité de suivi GHT*

Destinataires :

Aux secrétaires de
syndicats,
Aux secrétaires
UPR,

Comité de suivi des GHT

Bonjour à toutes et tous,

Une réunion du comité national de suivi des GHT a eu lieu ce matin. Elle avait pour but de faire un bilan d'étape de la mise en place des GHT après la première phase de signature des conventions.

Quelques remarques ont été faites autour de quelques blocages, de certaines dérogations accordées ou non, des réticences de certains établissements psychiatriques, de l'urgence d'aboutir au décret sur les communautés psychiatriques de territoire. Le ministère a alors renvoyé aux intéressés qu'ils n'en tenaient qu'à lui de faire en sorte que les choses ne se déroulent plus vite et particulièrement aux médecins. Pour autant, globalement il n'y a pas eu de révolution au soir du 1^{er} juillet.

Les directeurs, médecins, DG d'ARS ont tous convenu pour dire que le projet médical partagé est le cœur du dispositif et que la question de l'attractivité des professionnels est primordiale (enfin surtout pour le corps médical). Les équipes médicales communes vont être l'outil essentiel des GHT.

La directrice générale de l'offre de soins a contredit l'idée d'une centralisation et d'une prédominance de l'établissement support. Chaque établissement du GHT doit conserver des relations avec l'ARS et il n'y a pas de rapport de domination entre l'établissement support et les autres établissements. Elle a bien marqué malgré tout qu'il existe des individualités.



Le thème central de cette matinée concernait les ressources humaines. La fédération a en préambule, affirmé de nouveau la nécessité d'une lisibilité pour les professionnels et d'une anticipation sur les changements à venir. Nous avons pointé que le lien entre ARS et GHT sera important à redéfinir. Nous avons notamment insisté pour que la GPEC soit un sujet commun au regard notamment des évolutions technologiques (informatique et numérique).

A nos interrogations concernant la composition des conférences territoriales de dialogue social et leur mise en place parfois anarchique, la directrice générale de l'offre de soins a réaffirmé clairement que ce sont bien les organisations syndicales représentatives du personnel qui siègent.

Ceci a eu pour conséquence de faire écho chez certains représentants médicaux qui souhaitent aussi bénéficier d'un même espace.

Quatre thématiques ont été extraites et seront examinées sous le prisme des ressources humaines. Elles feront l'objet de groupes de travail à la rentrée, ce sont :

- Les fonctions mutualisées (SI, achat, DIM),
- Les équipes médicales communes et pôles inter-établissements,
- Le dialogue social (dont le fonctionnement de la conférence territoriale de dialogue social),
- La formation.

Ces groupes de travail se dérouleront sur septembre-octobre pour une synthèse en novembre 2016.

La fédération va bien évidemment s'engager dans ces groupes de travail pour être informée, vigilante et force de propositions dans l'intérêt des professionnels. Nous vous tiendrons informés du déroulement de ces travaux.

Cordialement,

Bruno LAMY
Secrétaire National